



L'ACTUALITÉ

LE PRÉSIDENT LIÉBUS PRÉSENTE LES VŒUX DE LA CAPEB

Bilan et perspectives après 10 ans de présidence : Patrick Liébus a fait le point sur l'essentiel lors des vœux de la CAPEB.

Comme chaque année, La CAPEB a présenté ses vœux à l'ensemble de ses partenaires institutionnels et commerciaux le 9 janvier. À cette occasion, le président Liébus a dressé un bilan de ses 10 années de présidence en mettant en évidence les grands combats que la CAPEB a menés au cours de la dernière décennie. Pour ce qui concerne l'année 2019, il a cité en particulier la bataille que la CAPEB a livrée contre les nombreuses exclusions de bénéficiaires et de travaux dans le champ couvert par « MaPrimeRénov », qui remplace le CITE, contre la complexité de ce nouveau dispositif et aussi contre le niveau des primes prévues induisant des restes à charge encore trop importants pour les ménages les plus modestes. Au final les travaux de rénovation énergétique seront moins nombreux puisque les ménages susceptibles de les réaliser seront moins aidés.

Le président de la CAPEB a également rappelé les efforts que nous avons déployés l'an dernier pour lutter contre les offres à 1€ portées par des éco-délinquants, aux comportements souvent frauduleux qui ont entaché la réputation de toutes les entreprises artisanales du bâtiment et mis dans des situations extrêmement difficiles de nombreux particuliers. Il a rappelé que la CAPEB a travaillé

avec Butagaz pour mettre en place une nouvelle offre complète, d'abord pour les chaudières gaz, ensuite pour les pompes à chaleur et dernièrement pour les chaudières bois. Cette offre "Facilipass" peut conduire, dans le cadre d'une approche vertueuse, à des restes à charge de l'ordre de 1 €.

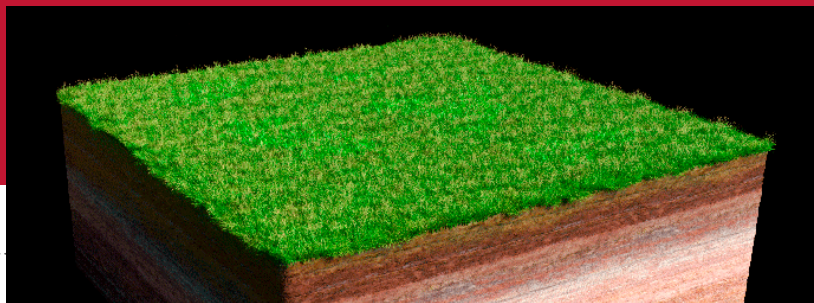
En 2020, la CAPEB continuera encore et toujours à défendre les intérêts des petites entreprises sans concession.

Le président a rappelé par ailleurs que la CAPEB n'est pas opposée à une évolution du dispositif RGE à la condition que les contrôles et les audits soient réalisés dans des conditions acceptables pour les entreprises artisanales et que les entreprises qui usurpent le label RGE et qui n'ont ni qualifications ni les compétences requises soient effectivement sanctionnées. Il a rappelé également que la CAPEB a demandé la possibilité de faire des audits « au coup par coup » pour mieux prendre en considération la situation des entreprises qui réalisent peu de travaux de rénovation énergétique. Il importe maintenant qu'une expérimentation soit mise en place dès le début de l'année 2020.

Bien évidemment, dans son discours, le président de la CAPEB est revenu sur le problème de la représentativité patronale soulignant devant l'assemblée que le fait d'être la première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes ne permet pas forcément à la CAPEB d'être reconnue et de peser dans les négociations et les organismes paritaires à la hauteur de ce résultat remarquable et que beaucoup nous envieraient. Un comble ! C'est pourquoi la CAPEB, avec l'U2P, demande que les règles actuelles de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs soient impérativement modifiées. Et la CAPEB continuera à mener ce combat en 2020.

Le Président Liébus a souhaité que le fil d'un dialogue apaisé puisse à nouveau être renoué au profit des entreprises et de leurs salariés et s'est félicité de l'accord paritaire, signé fin 2019 avec les trois syndicats de salariés majoritaires, qui contribue à maintenir un CCCA-BTP transformé pour dynamiser l'apprentissage dans le BTP en créant une tête de réseau mutualisé pour les CFA.

Enfin, bien sûr, il a évoqué la réforme des retraites, rappelant qu'avec l'U2P, la CAPEB n'est pas opposée à sa philosophie mais qu'il n'est pas question pour autant de signer un chèque en blanc ni d'accepter une hausse des cotisations.



ÉCONOMIE

C'EST FAIT : L'ÉTUDE DE SOL EST OBLIGATOIRE !

Dix-sept ans de combat syndical de la CAPEB se sont concrétisés ce 1^{er} janvier 2020 par l'entrée en vigueur de l'obligation des études de sol.

C'est la loi ELAN adoptée en novembre 2018 qui rend obligatoire la réalisation d'une étude géotechnique préalable à la construction des maisons individuelles fournie par le vendeur du terrain à l'acheteur. Il s'agit clairement d'une victoire de la CAPEB, il faut le rappeler !

Cette mesure devrait, à terme, contribuer à diminuer le nombre de sinistres ainsi que leurs coûts de réparation, liés aux fondations mal exécutées. Au final, elle vise à sécuriser la construction de maisons individuelles.

Concrètement, à l'occasion de la vente d'un terrain, le vendeur doit désormais fournir

une fiche d'informations mentionnant les caractéristiques géotechniques du terrain, dans les zones « exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols », c'est-à-dire les sols argileux. En cas d'absence de ces informations, le vendeur ne pourra pas s'exonérer de la garantie des vices cachés.

Cette fiche doit être annexée à la promesse de vente. La Loi prévoit que les constructeurs reçoivent un exemplaire de l'étude géotechnique fournie par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, que les travaux qu'ils s'engagent à réaliser ou pour lesquels ils s'engagent à assurer la maîtrise d'œuvre intègrent les mesures rendues nécessaires par le risque de mouvement de terrain différentiel

consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Un premier décret est paru en 2019 précisant les modalités et le contenu ainsi que la durée de validité des études géotechniques de définition des zones exposées. Le nouveau NF DTU 13.1 relatif aux fondations superficielles mentionne la réalisation de cette étude géotechnique de conception.

D'autres textes réglementaires sont attendus pour préciser le contenu de l'étude géotechnique préalable ainsi que celui de l'étude géotechnique de conception mais également pour préciser les règles techniques à mettre en œuvre afin de se protéger du phénomène de retrait gonflement des argiles. À suivre donc.

→ MAPRIMERENOV PREND LA SUITE DU CITE

Le Ministre du Logement et la Secrétaire d'État à la transition écologique ont lancé officiellement la semaine dernière « MaPrimeRénov » et son site internet qui permet aux bénéficiaires de demander une aide financière pour leurs travaux.

Cette aide est réservée aux plus modestes et ne sera servie que pour les travaux de chauffage, d'isolation et de ventilation éligibles et réalisés par un professionnel RGE.

On rappellera que cette prime est une fusion du CITE et des aides de l'Anah (programme Habiter Mieux Agilité). Toutefois, elle est cumulable avec d'autres aides comme les certificats d'économies d'énergie, les aides octroyées par les Conseils départementaux et/ou régionaux, ou encore l'éco-PTZ.

Le CITE restera opérationnel pour les travaux engagés en 2019 et qui seront achevés cette année, à condition toutefois que les devis aient été signés en 2019 avec le versement d'un acompte. C'est ensuite la prime qui prendra le relais et le CITE s'éteindra définitivement.

À l'occasion des vœux qu'il a présentés le 9 janvier, le Président de la CAPEB a admis que la transformation du CITE en prime avait le mérite de solvabiliser plus vite les ménages précaires mais il a redit à nouveau ses doutes quant au niveau du reste à charge qui risque d'être encore trop important pour certains ménages et donc d'empêcher la réalisation effective des travaux. Il a, une fois encore, déploré que le dispositif qui se met en place soit une vraie « usine à gaz ».

En savoir plus sur **ARTUR**

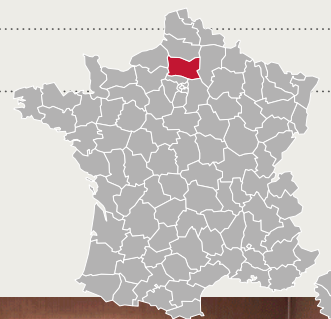
RÉSEAU

→ UNE SECTION COUVERTURE OUVRE DANS L'OISE

L'UNA Couverture Plomberie Chauffage peut se réjouir : une nouvelle section « couverture » vient de s'ouvrir dans l'Oise sous l'impulsion et avec toute la mobilisation de José Faucheux, conseiller professionnel de l'UNA et Président de la CAPEB de l'Aisne.

La première réunion s'est tenue avec une petite dizaine de chefs d'entreprises et a été animée avec la participation de la société MEP qui propose de nouveaux produits PVC et bardage.

Félicitations à celles et ceux qui ont œuvré pour cette création et longue vie à cette nouvelle section !



3,5

MILLIONS D'INDÉPENDANTS
SONT CONCERNÉS PAR
LE NOUVEAU RÉGIME SSI

SOCIAL

→ LE RSI EST MORT. VIVE LA SSI ! SI SEULEMENT...

Les deux années de transition sont achevées et, depuis le 1^{er} janvier, la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) remplace définitivement le RSI.

Le régime des indépendants est désormais adossé au régime général.

Cela ne change rien pour les ressortissants, ni sur le plan de leurs cotisations ni sur celui des prestations servies.

Le seul changement est qu'ils devront adresser leurs feuilles de soin à la sécurité sociale et non plus à leur organisme conventionné. Ce changement sera effectif de manière

échelonnée selon l'organisme conventionné. La SSI a adressé à ses ressortissants un tableau récapitulatif précisant les dates de mise en application de ce changement organisme par organisme.

La nouvelle étape est le transfert vers les Carsat (caisses régionales d'assurance retraite). Une étape délicate qui, espérons-le, ne donnera pas lieu à des bugs informatiques. Il faut, en outre, espérer que les Carsat pourront absorber ce nouveau flux et montrer leurs capacités à découvrir et à gérer les caractéristiques propres aux retraites des travailleurs indépendants.

Sans avoir besoin d'effectuer une quelconque démarche, les travailleurs indépendants ont désormais 3 interlocuteurs : les Urssaf, leur caisse d'assurance maladie et leur caisse d'assurance retraite (à noter que les professionnels libéraux n'auront pas à en changer).

L'objectif des Pouvoirs publics est d'aboutir à un guichet unique d'ici au moins de juin prochain. Les travailleurs indépendants devraient alors pouvoir, en un même centre d'accueil, obtenir des renseignements sur leur assurance maladie, leur retraite, les Urssaf, mais aussi sur leurs impôts, sur pôle emploi et sur leurs allocations familiales.

→ APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE : UN NOUVEAU MÉMO EST DISPONIBLE

L'IRIS-ST a publié un mémo sur les appareils et accessoires de levage.

Il apporte des réponses sur le choix des équipements et des accessoires, sur leur entretien, sur les compétences et connaissances nécessaires à leur utilisation.

Le sujet concerne tous les métiers du BTP comme ceux du paysage qui doivent se préoccuper de la question car l'utilisation de ces appareils peut être à l'origine d'incidents ou d'accidents plus ou moins graves et ne s'improvise donc pas. Vous trouverez dans ce mémo un rappel des règles



de sécurité à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des intervenants. Les chefs d'entreprise y trouveront les obligations réglementaires qui s'imposent à eux dans ce domaine.

Enfin, le mémo propose des bonnes pratiques de prévention, des conseils pour maintenir en état de conformité les appareils et accessoires de levage et des moyens pour détecter d'éventuelles détériorations.

Le mémo est téléchargeable sur le site d'IRIS-ST (rubrique « boîte à outils » et bien sûr à partir de l'application smartphone « IRIS-ST les mémos ».

MÉTIERS

→ L'UNA MTPI OUVRE SON ANNÉE 2020

Jean-Yves Labat et ses conseillers professionnels se sont retrouvés ce 10 janvier pour engager les travaux de l'UNA pour l'année.

Au programme : un point sur les tests Knauf dont la réunion de lancement est prévue le 5 mars, un autre sur les certifications professionnelles et les travaux en cours au sein de l'association



pour la promotion des métiers du plâtre et enfin, un tour de table sur l'ensemble des dossiers suivis par les conseillers professionnels. La réunion a également permis de continuer à préparer les Journées Professionnelles de la Construction de Lyon.

Elle a par ailleurs été l'occasion de recevoir des représentants de l'association ECIMA (European Cellulose Insulation Manufacturers Association) qui a pour objet de défendre et de promouvoir les intérêts des fabricants de ouate de cellulose. Des pistes de collaboration ont été évoquées à cette occasion et notamment la participation de l'UNA MTPI à la rédaction d'un guide pratique du futur DTU relatif à l'isolation soufflée.

→ JEAN-JACQUES CHÂTELAIN RÉUNIT SES CONSEILLERS

Ce 16 janvier, Jean-Jacques Châtelain a réuni les conseillers professionnels de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements.

Ils ont fait un point sur les partenariats en cours avec Uzin et PPG, sur les actions qui ont été conduites l'an dernier avec eux et sur les projets qui seront développés cette année.



S'agissant de technique, un retour a fait sur l'expérimentation VI20, différents documents et outils de l'OPPBT ont été présentés (produits décapants d'une part et le risque électrique lors des travaux en toiture et en façade). Il a également été question des travaux en cours pour réviser le DTU 53.12.

Le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et ses conseillers ont ensuite travaillé à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction qu'il s'agisse de son contenu (choix des thèmes du programme) comme de ses aspects plus festifs (soirée PSE).

Pour finir, une information a été faite des travaux menés dans le cadre du programme PROFEEL sur l'ITE.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le Président de la CAPEB est le représentant de l'U2P dans les concertations relatives à la pénibilité et à la gestion des fins de carrières dans le cadre de la réforme des retraites.

Depuis le 7 janvier, date à laquelle le Premier ministre a officiellement lancé les concertations entre les partenaires sociaux et les ministres concernés par les différents aspects de la réforme, 3 autres réunions, dont 2 cette semaine, se sont tenues, en multilatérales et en bilatérales sur l'emploi des seniors et sur la prise en compte de la pénibilité.

La CAPEB a toujours considéré qu'il fallait prendre en considération la pénibilité de certains métiers et surtout agir massivement sur la prévention pour éviter les réparations ultérieures.

En revanche, elle s'est toujours fermement opposée à la mise en place d'un dispositif complètement ingérable pour les petites entreprises à l'instar de « l'usine à gaz » qui avait été envisagée il y a quelques années.

Les réunions de cette semaine ont permis de compléter le diagnostic partagé lors du premier rendez-vous et d'examiner les propositions de la mission relative au maintien dans l'emploi des seniors, qui ont été remises à cette occasion.

Ces concertations doivent se poursuivre la semaine prochaine.

VŒUX

Cette semaine se sont poursuivies les cérémonies de vœux et CMA France n'a pas dérogé à la règle. Le Président et le premier vice-président de la CAPEB y participaient.

COUVERTURE

La manière de mieux accompagner les couvreurs au sein de la CAPEB a fait l'objet d'un groupe de travail qui s'est réuni ce 16 janvier et auquel le Président confédéral, couvreur lui-même, participait.

Le sujet sera traité lors du prochain Conseil des Professions, le 31 janvier.

COMPAGNONS

Le Président de la CAPEB était invité ce vendredi à participer à une table ronde organisée par la Fédération Compagnonnique des Compagnons du Tour de France sur la formation et l'emploi.

Cette demi-journée d'échanges et de débats visait à comprendre et partager les enjeux en matière de transmission des compétences, de transformation des métiers comme de l'évolution en profondeur du système de formation initiale et continue.

GOUVERNEMENT

➔ OFFRES À 1 € LE GOUVERNEMENT CONFIRME SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE LES ANARQUES

Les CAPEB Creuse et Saône-et-Loire avaient saisi leur député Rémy Rebeyerolle au sujet des offres à 1 € et des abus auxquels elles donnent lieu.

La Ministre Emmanuelle Wargon a rappelé au député qu'un plan de lutte contre les arnaques et le démarchage abusif a été lancé le 12 novembre, lequel prévoit un renforcement du dispositif RGE et notamment une augmentation des contrôles dans des domaines de travaux critiques ainsi qu'une sélection aléatoire des chantiers contrôlés pour rendre les contrôles plus efficaces. La Ministre a précisé que les corps de contrôles (Pôle National des CEE et DGCCRF) ont été renforcés. Elle a rappelé également qu'une concertation a été lancée sur le problème du démarchage téléphonique abusif et qu'un groupe de travail a été constitué à cette fin. Emmanuelle Wargon a souligné dans son courrier « Nous comptons sur la CAPEB pour être un acteur majeur de ces réflexions et participer à l'élaboration de solutions pertinentes qui permettront demain d'encadrer le dispositif d'isolation à 1 € et de réduire les cas de fraude constatés ».

La Ministre a indiqué dans son courrier que ces propositions sur la fraude feront l'objet d'une annonce début 2020. Nous les attendons donc !

➔ LA COLLECTE DES CONTRIBUTIONS FORMATION POUR L'OPCO PAR L'URSSAF ATTENDRA UN AN DE PLUS



Le Gouvernement a enfin pris conscience des problématiques que nous n'avons cessé de lui présenter.

Ainsi, M^{me} Pénicaud a confirmé que le transfert de la collecte des OPCO aux URSSAF est reporté d'un an. Cela nous semble être un minimum... Si l'on en juge par le grand bazar que le FAFCEA connaît depuis que les contributions des indépendants sont prélevées par les URSSAF ! Mieux vaut, en effet, s'accorder une année pour bien huiler le nouveau dispositif de collecte, d'autant que les URSSAF ont désormais de nouvelles missions à gérer à l'instar du bonus-malus de l'assurance chômage. Le Ministère considère que les contributions légales ne posent pas de problème de collecte (et pourtant elles en ont posé au FAFCEA...) mais admet que les contributions conventionnelles sont une autre paire de manches et que les contributions volontaires encore une autre bien plus compliquée à gérer ! À suivre donc !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2020